

Déclaration UE de conformité N° 93

Pour le Numéro d'article 6710 – 6715, 6720 – 6724

du fabricant PLANAM Arbeitsschutz Vertriebs GmbH
Letter Str. 50
33442 Herzebrock-Clarholz

déclare sous sa seule responsabilité que le produit décrit ci-dessous :

Appartenant à la gamme : **PLANAM rECOLine**

Articles : Pantalon; art. 6710 – 6715
Salopette art. 6720 - 6724

Tissu : Tissu principal : 100 % polyester (75 % Sorona®, 25 % polyester recyclé)
environ 240 g/m²
Tissu contrasté : 90 % nylon, 10 % élasthanne
environ 240 g/m²
Doublure : 90 % polyester, 10 % coton
environ 110 g/m²

Tailles : 24 – 30, 42 – 70, 90 - 110

Coloris : noir/noir, ardoise/noir, bleu de bugatti/noir, vert/noir, zinc/noir
Art. 6715: camouflage/noir

est conforme à la législation communautaire d'harmonisation applicable, en l'occurrence

le Règlement (UE) 2016/425

ainsi que la norme harmonisée

EN 14404-3:2024 Type 2, Niveau 0 (Protection des genoux pour les travaux agenouillé)

L'organisme notifié sous le numéro 0121 IFA, Institut für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung e.V., Alte Heerstraße 11, 53757 Sankt Augustin (Allemagne) a procédé à l'examen de l'UE (Module B) visé par EN 14404-3:2024 et émis une attestation d'examen CE de type portant le n° IFA 2501147 pour les genouillères PLANAM Art. 9901027 en lien avec un pantalon de travail.

Signé par et au nom de

10.07.2025 Herzebrock-Clarholz



Christian Reckord, Direction générale

**PLANAM Arbeitsschutz
Vertriebs GmbH**
Letter Straße 50
33442 Herzebrock-Clarholz
Telefon 0 52 45 / 86 06-0